

Compte rendu du conseil d'établissement Mardi 7 décembre 2021

Le conseil d'établissement a lieu en visioconférence, grâce à l'application ZOOM.

Avec 18 membres votants présents, le quorum est atteint et Mme Marqui ouvre la séance à 18h04.

Mme Marqui salue la présence ce soir de nos deux conseillers consulaires M. Claquin, conseiller consulaire de Maputo et Mme LASSERRE conseillère consulaire de Johannesburg.

Mme LASSERRE prend la parole et souhaite manifester son intérêt à suivre les travaux au sein de l'établissement, moment crucial pour comprendre les attentes et les enjeux de ce qui se passe au sein de la communauté française. Elle nous encourage à la contacter pour toute intervention et toute question.

M. Claquin témoigne également de son intérêt pour les conseils d'établissement, précisant qu'il est à l'écoute et que cela permet de mieux connaître la communauté, de saisir les idées qui émergent et les problèmes qui peuvent se poser.

Mme Marqui introduit ce conseil par un retour sur la semaine des lycées français du monde, qui ne s'est cependant pas déroulée comme prévu au vu de la situation sanitaire et la fermeture de certaines classes. Le thème était celui du développement durable, arts et sciences, un thème qui touche beaucoup nos élèves.

En image, Mme Marqui présente des exemples de projets menés cette semaine :

- En SES : des affiches réalisées par les Secondes qui présentent le lien entre développement durable et économie.
- Au CE1 : en enseignement en langue anglaise, un projet autour des 7 continents, dont le 7^{ème} continent plastique.
- 5èmes : le mur végétal utilisant des bouteilles recyclées.
- En 2^{nde} : Ecograffiti en mousse "united for climate"
- En 2^{nde}: le tableau périodique des éléments sous forme d'une mosaïque de gâteaux réalisée par les élèves.
- Au Primaire : des statues végétalisées, en cours de finalisation, certainement en janvier. Nous avons hâte de pouvoir voir de belles statues dans la cour du primaire, équipée d'un système d'auto-arrosage, que les élèves ont déjà plaisir à expliquer

Validation de l'ordre du jour

Mme Marqui présente l'ordre du jour.

- **Approbation de l'ordre du jour**
- **Approbation du PV du CE du 9 novembre 2021**
- **La charte anti-harcèlement du Lycée Jules Verne**
- **Carte des emplois AEF (rentrée 2022)**
- **Le Baccalauréat International (rentrée 2022)**

- La crise sanitaire
- Questions diverses

L'ensemble du conseil adopte l'ordre du jour. **18 voix pour.**

Mme Taleha prend le secrétariat de séance, au nom de l'ensemble des représentants des personnels.

Approbation du PV du premier CE

Mme Marqui soumet à notre approbation le PV du CE du 9 Novembre 2021 rédigé par M. Pitaval. L'ensemble du quorum adopte le PV. **18 voix pour.**

Une autre image : Aaron CEMAN en 6eme et Chloé LANG MURAI en 4eme, sont deux violonistes qui rejoignent l'orchestre des lycées français du monde. Ils ont été sélectionnés parmi plus de 400 élèves.



Ils joueront à l'Auditorium national de Madrid en mai 2022 dans le cadre de présidence de la France pour la journée de l'Europe. Mme la proviseure est très fière que le lycée soit autant représenté à cette occasion. Pour Chloé, c'est d'ailleurs sa deuxième sélection.

Présentation de la charte anti-harcèlement.

Mme Marqui souhaite commencer par un sujet qui tient à cœur à l'ensemble de la communauté scolaire. Il s'agit d'ailleurs d'une priorité nationale portée par le président de la République, Emmanuel Macron.

Elle en présente les objectifs :

Le climat scolaire du LJV est très serein, les incivilités y sont rares.

- Toutefois, des actes isolés de harcèlement peuvent apparaître et le LJV souhaite se doter d'une politique anti-harcèlement claire, visible par tous, élèves, personnels et familles.
- Cette charte sera affichée sur les 2 campus, sur le site web du LJV et actualisée à chaque rentrée scolaire.

84 nationalités sont présentes au lycée et il est important de développer chez nos élèves une ouverture d'esprit, l'importance du respect d'autrui et la tolérance.

Voilà pourquoi une charte a été rédigée. L'idée est de partager cette charte avec l'ensemble des personnels, des élèves et des familles.

L'objectif est d'avoir une vigilance et une posture communes pour préserver les élèves de tout harcèlement. Elle sera actualisée à chaque rentrée scolaire.

Elle permettra d'aider les victimes et les témoins du harcèlement, à sortir du silence en leur apprenant à se référer à un adulte de la communauté scolaire. La charte permet aussi aux adultes de traiter la situation de manière adéquate, de la communiquer à la direction qui analysera la situation et sera en mesure de convoquer un conseil de discipline, pour les auteurs de harcèlement. Un travail conséquent de Mme Curnier (assistante de direction à Pretoria et ayant une expérience d'assistante sociale au Royaume Uni) qui a permis la rédaction de cette charte anti-harcèlement.

M. Remaury, proviseur adjoint salue les nombreuses actions déjà menées sur ce sujet, en dehors de la charte, au collège comme au lycée. Les élèves sont déjà sensibilisés et la charte vise à compléter le dispositif.

Sylvain Pitaval, directeur du primaire sur le site de Johannesburg, confirme effectivement que les incivilités sont rares, mais elles ne sont pour autant pas banalisées. En effet, il suffit d'une seule situation qui peut être dramatique et il s'agit donc d'être ferme et efficace face à de telles situations.

Cette charte est présentée pour information.

Mme Chane-Same interroge Mme Marqui sur les possibles sanctions en cas de harcèlement avéré. Mme Marqui précise qu'il n'y a pas de réponses « clé en main », il s'agit toujours d'individualiser la sanction et on ne peut préparer une liste de sanctions au préalable. Ce qui compte c'est qu'il y ait une réponse de l'institution. Elle est importante pour l'auteur et surtout pour la victime. Elle dépend du cas, de la situation, de la récidive, etc. Il est impossible de cataloguer le nombre de sanctions possibles, car il s'agit bien d'individualiser et d'analyser la complexité de la situation, l'âge des acteurs, etc.

Le processus de procédure disciplinaire est très encadré par la loi, et le principe de gradation des sanctions est primordial. L'exclusion peut être prononcée en cas de manquement grave au règlement intérieur. Cela est arrivé une fois en 5 ans.

Le prochain projet est une mise en veille de l'ensemble des adultes sur la difficulté des jeunes, en listant des signaux pour harmoniser notre observation et nos signalements. Il sera présenté au prochain CE.

2 Carte des emplois

Mme Marqui salue l'arrivée de **M. Asseray**, notre COCAC. **Le nombre de votants passe à 19.**

Mme Marqui présente les objectifs de l'IRF de la zone (dont 16 dans le monde) qui gèrera l'ensemble de la formation des personnels de la zone Afrique australe.

Avec la mise en place progressive de cet IRF, nous avons accueilli plusieurs formateurs. Le pool sera complété à la rentrée 2022.

Arrivée de 4 nouveaux enseignants formateurs du second degré (EEMCP2) : SVT, PC, Espagnol, HG

Proposition de suppression de 4 postes d'enseignants résidents correspondant à des départs volontaires (pour redéploiement dans le réseau AEFE) :

Premier degré :

- Poste de Mme Kilgallon (partie pour suivre son conjoint en août 2021)

Second degré :

- Poste de Mme Baldelli – Lettres (départ à la retraite en août 2022)
- Poste de M. Siegfried – SES (départ à la retraite en août 2022)
- Poste de Mme Hunt – Anglais (départ à la retraite en novembre 2021)

Mme Marqui présente le contexte. **Le taux d'encadrement au LJV par des enseignants titulaires est très favorable (69% au primaire, 65% au secondaire)** et l'apport des EEMCP2 va augmenter ce taux d'encadrement par des professeurs titulaires.

Les EEMCP2 ont une décharge horaire à mi-temps ce qui conduit à la suppression de postes de résidents afin de pouvoir les redéployer dans des zones qui en ont besoin, ailleurs en Afrique ou en Amérique latine où les taux sont plus proches de 25 %.

Mme Marqui soumet au vote, l'avis du CE concernant la suppression de ces 4 postes de résidents suite à des départs volontaires. Le directeur de l'AEFE M. Brochet avait, lors de sa visite, exprimé son souhait de ne pas supprimer des postes de collègues souhaitant rester.

Résultats du vote portant sur l'avis.

Pour	Contre	Abstention
9	5	4

Les actes de délibération seront transmis le 8 décembre à l'AEFE en vue du comité technique qui aura lieu le 9 décembre.

Mme Bertolotti intervient pour expliquer la position des représentants du personnel quant à la suppression de ces postes, notamment au primaire. En effet, des collègues titulaires en contrat local attendent la libération d'un poste de résident pour accéder à ces postes et cette suppression retarderait leur possible recrutement.

Mme Ferreira appuie cette position et ajoute aussi qu'il est possible que l'AEFE supprime des postes à l'avenir lorsque des collègues seront arrivés à la fin de leur détachement.

Mme Marqui ajoute qu'il s'agit effectivement d'une possibilité, mais pas forcément d'un souhait de l'AEFE.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur la compensation du poste.

La réponse est que plusieurs scénarios sont possibles : compensation par l'équipe en place ou recrutement en contrat local.

Présentation du bac français international.

Mme Marqui souligne les points qui différencient cette nouvelle offre de formation par rapport à l'OIB :

- ✓ **Plus de souplesse**
- ✓ **Renforcement de la place des langues**
- ✓ **Meilleure reconnaissance à l'internationale**
- ✓ **Ouverture du dispositif : Le BFI, ouvert uniquement en cycle terminal, a vocation à accueillir de droit les élèves de sections internationales, sur avis du conseil de classe, mais également tous les élèves issus de dispositifs de renforcement linguistique ou que leur parcours a conduit à maîtriser une ou plusieurs langues, après un examen de leur dossier et un entretien.**
- ✓ **Meilleure articulation avec les systèmes d'enseignement supérieur**
- ✓ **Humanités à la française : les grandes caractéristiques qui font le rayonnement de l'éducation « à la française » y sont confortées : développement de l'esprit critique, des valeurs humanistes et d'une approche méthodique etc. Le BFI renforce cet aspect par un enseignement spécifique de « connaissance du monde » en LVA.**
- ✓ **Souplesse des parcours choisis : bilingues ou trilingues.**

Des précisions sont apportées :

Le BFI sera présenté aux élèves à la rentrée 2022. L'enjeu actuel est de définir les objectifs d'une nouvelle matière « connaissance du monde américain ». Nous poserons dans un deuxième temps l'articulation des contenus des programmes au collège et en élémentaire. Il sera important d'offrir un parcours cohérent à nos élèves.

Le grand intérêt est l'ouverture de cette section à des élèves très doués d'un point de vue linguistique mais qui n'adhéraient pas forcément aux attentes littéraires de l'OIB.

Mme Ferreira interroge la Présidente sur le profil des professeurs qui interviendront. Mme Marqui répond que des professeurs d'anglais assureront les cours d'approfondissement culturel et linguistique et que rien n'est encore fixé pour les autres matières car tous les programmes n'ont pas été encore publiés.

M. Remaury indique que cette réforme arrive au bon moment, car ce profil très littéraire conduisait parfois à l'abandon de cette section au lycée. Cela permet de redynamiser la section internationale.

Pour Mme Marqui, les contenus des programmes sont plus ouverts mais restent exigeants d'un point de vue de la quotité horaire. Cela demandera un temps de travail personnel conséquent pour les élèves.

Mme Ferreira demande ce que deviennent les élèves OIB en post-bac.

La réponse est que les élèves accèdent souvent à des universités anglo-saxonnes et sud-africaines. Ils sont d'ailleurs dispensés de test en anglais.

Ce qui change : deux nouveaux enseignements, le nombre de parcours et les coefficients



Point sur la situation sanitaire.

Mme Marqui fait une analyse de ce que nous avons vécu ces dernières semaines :

Comme en juin 21, la propagation du variant Omicron dans le Gauteng et au LJV a été fulgurante : les cas positifs ont doublé en 72h.

Malgré les mesures de barrière mises en place, la propagation n'a pas été stoppée et le campus de JHB (9 personnels positifs et 14 classes fermées en raison de cas positifs parmi les élèves) doit rebasculer en EAD à compter du 7 décembre 2021 pour 2 semaines. NB : tous ces personnels étaient vaccinés. Nous sommes en veille sur le campus de Pretoria.

Leçons à tirer :

- **Il est très difficile de stopper la pandémie dans une école. Faut-il passer en EAD plus tôt ? Dès les premiers cas ?**
- **Lorsque les cas s'accumulent, l'enseignement est très perturbé : on ne peut pas assurer un enseignement de qualité en mode hybride et tout le monde est exposé d'un point de vue santé (personnels, familles). Le climat est très anxiogène pour tous.**
- **L'EAD (malgré les difficultés pour les familles et les équipes) permet de repositionner tous les acteurs dans un cadre homogène et rassurant**

Mme Taleha confirme l'analyse et souhaite expliquer en quoi cette période a été compliquée et anxiogène. Rappelant que l'ensemble des professeurs préfère bien entendu assurer ses cours en présentiel, reste l'inquiétude pour la santé des élèves, les familles et les proches et c'est ce qui doit primer dans les décisions. Il a été très compliqué de gérer les classes en présentiel, celles qui avaient une partie des élèves en streaming et celles qui étaient confinées.

Mme Ferreira précise que l'équipe a apprécié la rapidité de la convocation des réunions de crise et les prises de décisions par rapport au mois de juin. Lorsqu'une classe ferme on sent que l'étau se

resserre et lorsqu'on est sur le terrain on souhaiterait toujours que ça aille plus vite. Pour autant, les choses ont été prises en main plus rapidement qu'en juin.

M. Claquin demande comment ces décisions sont prises.

Réponse : c'est la cellule de crise COVID (équipe de direction, infirmières, un représentant du CA, et M. le conseiller de coopération) qui prend ces décisions.

Émanant de cette cellule de crise, il y a aussi une cellule pédagogique qui est mise en place (formateurs, direction, support technique).

M. Claquin témoigne que la violence de cette vague et le fait que les élèves soient positifs, ne veut pas du tout dire que l'établissement est le lieu de transmission. Son expérience à Maputo montre davantage que cela a lieu dans la sphère personnelle ou lors de repas conviviaux des familles. C'est pourquoi les bonnes pratiques de prévention et de gestes barrières ne doivent pas être remises en cause au lycée.

Mme Marqui fait le point sur la situation actuelle : la relance de l'EAD.

- Maintien des outils déjà utilisés (connus par tous)

Une adresse de support technique joignable tous les jours :

Support-EAD-pronote@lyceejulesverne-jhb.net

La relance du prêt d'ordinateurs pour les familles et les personnels

- Maintien des grands principes :
- L'alternance de temps synchrones et asynchrones
- Le maintien d'un lien visuel et affectif Enseignant/élève et Élèves/Élèves
- Le maintien de temps de « récréation » où les élèves se retrouvent en visio-conférence pour échanger et s'amuser
- Le maintien des dispositifs d'accompagnement des EBEP et des élèves non francophones
- Un bilan hebdomadaire réalisé par les équipes pédagogiques en lien avec la Direction
- Le suivi individuel des élèves
- Le renforcement du lien avec les familles et plus particulièrement les familles non francophones (personnels supplémentaires en maternelle, suivi individualisé au secondaire)
- Pas d'évaluation chiffrée au secondaire sur la période (notamment pour les Terminales)

NB : nouveautés au Secondaire :

- 1) Mise en place de séances quotidiennes de Zoom ouvert (Point écoute) pour tous les élèves (avec Marie Ndongu).
- 2) Mise en place d'un suivi renforcé des élèves de 6ème/5ème en lien avec les parents

M. Ibot présente le dispositif de suivi des différentes classes. Un accent particulier est mis sur les 6^e qui n'ont pas vécu l'EAD à distance au collège et les 5èmes. Grâce aux retours d'appel, il est possible de prévenir rapidement les familles et les enseignants lorsque les élèves sont malades. Un point écoute a été également mis en place tous les midis, pour que les élèves puissent discuter de leur situation face à l'enseignement à distance.

Il a été demandé aux professeurs principaux de préparer les équipes à une vigilance accrue pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dispositif au premier degré : intervention de M. Ban

L'idée était de faire évoluer le dispositif, d'adapter les temps synchrones suivant les niveaux des élèves et leur capacité d'attention. Plus on évolue dans les niveaux et plus les temps sont importants et les élèves sont plus autonomes et cela a conditionné les choix.

Un gros travail de coordination a été fait par les enseignants pour permettre la continuité des enseignements.

Mme Bertolotti précise les choses : les élèves ont déjà une adresse gmail réactivée en début d'année, ils sont habitués à ce fonctionnement. Un emploi du temps est partagé sur lesquels ils vont trouver des liens. Google class room est aussi utilisé pour le dépôt de devoirs. Les enfants ont vite repris leurs habitudes d'EAD.

M. Pitaval félicite son équipe pour l'engagement dans ce processus d'EAD, surtout en maternelle.

« Coup de chapeau aux collègues et aux enfants de maternelle. »

Mme Marqui présente les possibles scénarios à la rentrée de janvier. Nous souhaitons nous préparer si besoin était de remettre en place l'EAD. Ils sont en cours de préparation et seront adressés aux membres du CE avant les vacances.

Questions diverses.

Questions des enseignants

Lorsque les classes ferment à

cause d'un cas positif, tous les élèves sont considérés comme cas contacts, et à juste titre.

La classe ferme donc.

Souvent les élèves confinés, sont aussi enfants du personnel de l'école.

Lorsque les deux parents travaillent, les parents ne peuvent pas mettre en place de moyen de garde, sous peine de mettre en danger les personnes chargées de garder leurs enfants. Quelles solutions peuvent-être envisagées ?

Réponse de Mme Marqui : dans ce cas, un des parents peut être mis en autorisation exceptionnelle d'absence. La réglementation de l'AEFE le prévoit ainsi.

M. Claquin explique qu'à Maputo cette situation ne se pose pas : si un cas est positif, la classe ne ferme pas.

Mme Marqui précise qu'ici le protocole sanitaire s'inscrit dans la réglementation sud-africaine par respect pour notre pays d'accueil et que celui-ci nous impose de fermer la classe.

Quelles nouvelles concernant la sécurisation du réseau électrique et la protection des matériels informatiques ?

Réponse de Mme Gratiolet : Les problèmes sont liés à l'orage, au load shedding et au groupe électrogène. Des problèmes de protection sur le réseau : des travaux ont été faits au mois de février. L'entreprise a donc dépêché un expert venu à leurs frais qui a fait un audit, expliquant pourquoi on a été face à cette situation. C'est le réseau de caméra de surveillance qui mettrait en danger le reste. Il a vu des fragilités dans le réseau (prise de terre, longueur de fils, et nombre important de câbles inactifs, qui crée des problèmes). La mise en place du réseau de caméra de surveillance s'est faite sans les protections nécessaires. Cela serait résolue. Mme Gratiolet fera un suivi et nous communiquera les informations.

Il y a également le fait qu'il n'y a pas de protections : onduleurs. Cela a été évalué et sera proposé dans les travaux prioritaires l'an prochain dans le budget qui sera voté au conseil d'administration.

Questions des parents

Le mail d'information était clair et la transparence a été appréciée par les parents. Quid si un élève a des symptômes en classe, l'infirmière est-elle alertée ? Les familles sont-elles contactées en cas d'absence d'un élève. Que se passe-t-il si un malade revient par exemple le jour d'après...

Réponse de Mme Marqui : Le protocole prévoit l'envoi de l'enfant à l'infirmerie et les équipes sont attentives. Cela est fait. Pour autant cela reste de la responsabilité des familles que de consulter un médecin afin de savoir si un test est nécessaire ou non. Nous ne pouvons que faire confiance aux familles et plus on a de transparence et de communication mieux c'est. Cependant ce n'est pas la responsabilité de l'école que d'être intrusif dans la vie personnelle des familles en vérifiant si un médecin a été consulté ou si un test a été fait.

Pourriez-vous bien rappeler le port du masque aux enfants mais également aux enseignants ? Quid si un enseignant est positif, la classe est-elle fermée ?

Réponse de Mme Marqui : Si un enseignant est positif, la classe n'est pas fermée. Les enseignants portent leur masque et restent à plus de 1,5m de distance. Les élèves ne sont donc pas contacts. C'est la restauration scolaire qui fait que les élèves de la classe d'un cas positif sont contacts.

Les mesures pour ralentir la propagation du Covid à l'école ont été mises en place alors que de nombreux cas avaient déjà émergés. Pourrait-on anticiper ces mesures afin de les rendre effectives dès les tous premiers cas (le 1er cas a été détecté en classe de terminale B le 10 novembre) ? On sait que les cas visibles aujourd'hui ont été contaminés il y a plusieurs jours.

Réponse de Mme Marqui : Il est très difficile de placer le curseur pour la fermeture. La cohorte de terminale a été fermée début novembre par exemple et il y a eu une accalmie après. A ce moment-là, il n'y avait pas plus de 300 cas dans le pays et cette décision a alors été suffisante.

M. Asseray intervient et précise que nous apprenons des expériences que nous vivons. La cellule de crise se réfère donc aux textes, ce qui constitue un premier élément d'analyse. Chaque conséquence d'un cas de covid est singulière. Au Cap par exemple, la pandémie est installée, et a conduit à fermer le site du secondaire (100 élèves) alors que le primaire n'est pas fermé pour l'instant (or c'est le site où l'effectif est le plus élevé). Il y a donc des phénomènes qu'on maîtrise assez mal. Au Cap, il est clairement établi que ce n'est pas l'école qui est le milieu contaminateur. Il

est tout à fait documenté que cela est lié aux activités en dehors de l'école où les gestes barrières ne sont pas parfaitement respectés.

Ces décisions sont parfois forcément clivantes : il y a eu par exemple des désinscriptions du lycée Jules Verne car les familles ne souhaitent pas que les enfants portent les masques. Cette crise sanitaire génère souvent des discussions inconciliables face à des décisions qui se doivent d'être intelligentes, rapides, entendables par les familles, tout en gérant les risques pour tous.

Peut-on envisager le retour d'un agent de circulation à l'entrée du boom pour assurer la sécurité des enfants ?

La direction confirme qu'il s'agit d'un vrai problème. Des parents ne respectent pas les règles de circulation, ont des comportements dangereux, surtout en maternelle.

Les gardiens ont du mal à gérer cette situation, car certains parents peuvent avoir des comportements irrespectueux.

Mme Gratiolet précise qu'il s'agit d'un problème souvent rencontré. Elle reste ouverte à toutes les propositions et à la constitution d'un groupe de travail.

La compagnie utilisée précédemment n'a plus d'autorisation et il s'agit d'un coût supplémentaire important.

Suggestion des parents : Il faudrait créer un point Uber également.

Mme Marqui précise qu'il s'agit davantage d'un point à aborder au conseil d'administration car il ne s'agit pas d'un point qui concerne uniquement la direction. Ce n'est pas le CE qui prend la décision.

M. Orione suggère que le lycée incite, par une information-conseil, les familles à adopter plus régulièrement le covoiturage, les déplacements en vélo et à pied de leurs enfants, lorsque cela est possible, afin de diminuer le nombre de voitures à l'entrée et à la sortie de l'école.

A 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Marqui remercie tous les membres présents et clôt la séance.

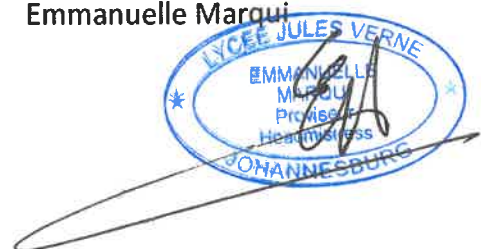
La secrétaire de séance,

Sabrina Taleha



Le Président du Conseil,

Emmanuelle Marqui



LYCÉE JULES VERNE
EMMANUELLE
MARQUI
Présidente
Headmistress
JOHANNESBURG